

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Remboursement du crédit TVA dans la limite de 50%.

Conditions d'obtention

- 1- Existence d'un crédit de TVA déductible qui apparaît sur les déclarations déposées au titre de 6 mois consécutifs sous le régime de la TVA.
- 2- Dépôt des déclarations fiscales échues.

Pièces à fournir

- 1- Demande en double exemplaire sur papier libre au nom du chef du centre régional de contrôle fiscal mentionnant le compte courant bancaire ou postal du demandeur de la prestation.
- 2- Copies des six dernières déclarations consécutives faisant ressortir le crédit.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Dépôt de la demande	Demandeur de la prestation	Dans un délai de 4 mois
2- Etude du dossier	Chef du centre régional du contrôle des impôts	
3- Etablissement d'une décision de restitution de 15% du montant global du crédit.	Chef du centre régional du contrôle des impôts	
4- Vérification approfondie du dossier fiscal	Chef du centre régional du contrôle des impôts	
5- Virement du restant susceptible de la restitution.	Receveur des finances compétent	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Centre régional du contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Recette des finances compétente.
Adresse : Recette des finances compétente.

Délais d'obtention de la prestation

Dans un délai de quatre mois à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Article 15 du code de la TVA.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Acquisition des biens et services en suspension de la TVA.

Conditions d'obtention

- 1- Présentation d'une copie de la déclaration relative à la réalisation du projet ou de la décision d'approbation du projet.
- 2- Respect des dispositions du code d'incitations aux investissements et ses textes d'application.
- 3- Situation fiscale régulière en matière de dépôt des déclarations et respect du calendrier de paiement des droits constatés.

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier libre au nom du chef du bureau de contrôle des impôts.
- 2- Une facture proforma des biens et services à exporter.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Dépôt de la demande	Demandeur de la prestation	5 jours
2- Etude de la demande et du dossier	Chef du bureau de contrôle des impôts	
3- Elaboration et délivrance de l'autorisation	Chef du bureau de contrôle des impôts	2 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Bureau du contrôle des impôts territorialement compétent

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre.
Adresse : Bureau du contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

7 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

- Article 11 du code de la TVA
- Code d'incitations aux investissements.